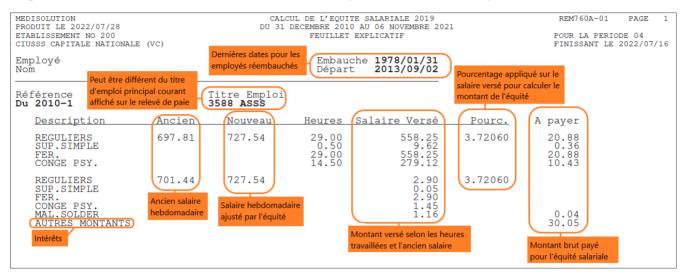
QUESTIONS FRÉQUENTES

න Feuillet explicatif de l'équité salariale രു

QUESTIONS FRÉQUENTES

Que signifient les informations inscrites sur mon feuillet explicatif du calcul de l'équité?



Pourquoi y a-t-il des astérisques **** dans la colonne « Nouveau salaire » de mon feuillet explicatif?

Lorsque l'ancien salaire hebdomadaire n'était pas disponible lors du calcul de l'équité, des astérisques **** apparaissent sous la colonne « Nouveau salaire » et aucun pourcentage n'est indiqué dans la colonne « Pourc. ». Dans cette situation, si un pourcentage est inscrit, celui-ci fait référence uniquement au pourcentage des vacances.

Le montant du nouveau salaire est inscrit plus bas dans la colonne « Nouveau » et le montant de la rétroaction se trouve dans la colonne à payer.

Du 2016-01-01 au 20	16-12-31	3588 ASSS				
Description	Ancien	Nouveau	Heures	Salaire Versé	Pourc.	A payer
CON.MATER. ABS. 2	726.25	******	525.00 455.00	2,145.90		
ADS. Z		Sous-Total	980.00	2,145.90		
CON.MATER.		752.85				72.31

Dans quelques cas, d'autres lignes sont affichées pour les autres montants, pour les mêmes anciens et nouveaux salaires, de la période indiquée.

Référence Du 2019-01-01 au	2019-12-31	Titre Emploi 3588 ASSS				
Description	Ancien	Nouveau	Heures	Salaire Versé	Pourc.	A payer
REGULIERS	765.10	*****	7.00	153.02		
REGULIERS SUP.DEMIE FER. MALADIE VACANCES FIN SEMAI		792.75	388.00 4.33 7.00 11.00 35.00	8,481.68 141.99 153.02 240.46 765.10 24.64	3.61330	312.00 5.13 5.53 8.69 27.65 0.90

Pourquoi n'y a-t-il pas de nouveau salaire inscrit dans la colonne « Nouveau »?

Il n'y a pas d'inscription lorsqu'aucun calcul de rétroactivité n'a été effectué. Voici les raisons les plus fréquentes :

- L'ancien salaire est égal au nouveau salaire;
- Il s'agit d'une correction pour une période ou un titre d'emploi non visés par l'équité;
- Le montant a été déjà versé lors du paiement de la rétroaction des conventions collectives, le 1^{er} mars 2022.

Pourquoi est-il inscrit le mot inconnu dans la case « titre d'emploi »?

 Plusieurs titres d'emploi ont été abolis après les fusions et lors de l'application des conventions collectives. Dans ce cas, les rétroactions ont été calculées selon les tableaux d'équivalence des titres d'emploi du MSSS.



QUESTIONS FRÉQUENTES

Pourquoi ai-je seulement un feuillet explicatif si j'ai reçu 2 ou 3 relevés de paie pour l'équité?

L'information sur les versements effectués pour l'équité a été regroupée sur un seul feuillet explicatif.

Pourquoi mon feuillet explicatif indique-t-il le n° 83 si le paiement de l'équité a été versé sur la paie n° 80?

Tous les feuillets explicatifs indiquent le n° 83, même pour les employés dont le versement a été effectué sur la paie n° 80.

Quelle est la différence entre les deux paies n° 80 et n° 83?

Le n° 80 a été utilisé pour le paiement de la rétroaction des employés dont l'ancien système de paie était Logibec.

Le n° 83 a été utilisé pour le paiement des anomalies du système Logibec et la rétroaction des employés dont le système de paie a toujours été Médisolution.

Pourquoi n'y a-t-il pas les détails du calcul de ma paie n° 80 sur le feuillet explicatif?

Pour les calculs ayant été produits par Logibec (paie n° 80), seul le montant brut versé a été inscrit sur le feuillet explicatif. Les détails du calcul seront fournis ultérieurement. Des informations suivront sur la Zone CIUSSS.

Comment puis-je comparer les montants du feuillet explicatif et les relevés de paie?

Pour comparer les montants bruts, il faut calculer la somme des deux montants inscrits aux lignes : « salaire brut » et « non. Impose » de tous les relevés de paie de l'équité salariale et comparer le résultat avec le « Grand Total » à la fin du feuillet explicatif.

SOMMAIRE						
	PERIODIQUE	CUMULATIF				
HEURES PAYEES HEURES NON PAYEES		77000				
SALAIRE BRUT NON. IMPOSE DEDUCTIONS NET	1251354 393721 640590 1004485	4205866 535237 1891612 2849491				
	NET	:				

J'ai quitté le CIUSSS de la Capitale-Nationale, comment puis-je avoir accès à mon feuillet explicatif?

Si vous avez quitté le CIUSSS de la Capitale-Nationale depuis <u>moins d'un an</u>, vous avez toujours accès au Guichet Web. Ainsi, vous pouvez obtenir votre feuillet explicatif à partir du Guichet Web.

Si vous avez quitté le CIUSSS de la Capitale-Nationale depuis <u>plus d'un an</u>, vous pouvez faire une demande d'obtention du feuillet explicatif par courriel à l'adresse suivante : <u>equitesalariale.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca</u>.



Dernière révision : 2022-09-27

Service de la paie régionalisée Direction des ressources financières